

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Masterlock®
Synonymes :	Agent antidérive.
Utilisation du produit :	Adjuvant – Voir l'étiquette du produit pour le mode d'emploi complet.
Restrictions d'utilisation :	Non disponible.
Fabricant/fournisseur :	WINFIELD SOLUTIONS, LLC P. O. Box 64589 St. Paul (MN) 55164-0589
Numéro de téléphone :	Questions professionnelles non urgentes : 1 855 494-6343 (lundi au vendredi, 8 h à 17 h [heure normale du Centre])
Numéro de téléphone en cas d'urgence :	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE : 1 877 424-7452 (24 h)
Date de préparation de la FDS :	29 mars 2022

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**INFORMATION DU SGH**

Classification : Non dangereux selon les critères de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).
Non dangereux selon les critères du SIMDUT 2015.

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Aucune.

Mentions de danger : Sans objet.

Conseils de prudence

Prévention : Sans objet.

Intervention : Sans objet.

Stockage : Sans objet.

Élimination : Sans objet.

Dangers non classifiés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients dont la toxicité est inconnue : Aucun.

Cette substance n'est pas considérée comme dangereuse selon la Norme sur la communication des risques de l'OSHA (*Hazard Communication Standard* 29 CFR 1910.1200).

Cette substance n'est pas considérée comme dangereuse selon le *Règlement sur les produits dangereux*.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	N° CAS	% p/p
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés, sels de calcium	Non disponible	84989-14-0	<1,5
Méthyl-2 propanol-1	Alcool isobutylique	78-83-1	<0,5

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et retardés : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, des écoulements nasaux, des maux de tête, un enrouement, et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et retardés : Peut provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent comprendre de la rougeur, de l'enflure, de la douleur, un larmolement, et une vision trouble ou floue. Des essais sur les animaux ont démontré que le produit n'est pas un irritant.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et retardés : Peut provoquer une irritation cutanée. Les signes/symptômes peuvent comprendre de la rougeur localisée, de l'enflure et des démangeaisons. Des essais sur les animaux ont démontré que le produit n'est pas un irritant.

Ingestion : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si le vomissement se produit spontanément, pencher la personne vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le personnel médical. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets aigus et retardés : Peut provoquer une irritation gastrointestinale. Les signes/symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des maux d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Conseil général : En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement une aide médicale (montrer l'étiquette ou la FDS, si possible).

Remarque pour le médecin : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Non inflammable ou combustible selon les critères de l'OSHA/du SIMDUT.

Sensibilité aux impacts mécaniques : Cette substance n'est pas sensible aux impacts mécaniques.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Cette substance n'est pas sensible aux décharges électrostatiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Incendie majeur : Eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse ordinaire. Éloigner les contenants de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans risque.

Agents extincteurs inappropriés : Non disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Protection pour les pompiers : L'incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les rejets liquides consécutifs à la lutte contre l'incendie ou à la dilution du produit dans l'eau peuvent polluer. Porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection classiques des pompiers offrent uniquement une protection limitée.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Tenir le personnel non autorisé à l'écart de la zone. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des endroits bas. Ventiler les espaces clos avant d'y pénétrer.

Précautions individuelles : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement : Empêcher le produit d'atteindre les drains, les égouts, les fossés et les réseaux fluviaux.

Méthodes de confinement : Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Ne pas évacuer par les égouts et empêcher le produit d'atteindre les réseaux fluviaux.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable sec ou d'autres substances non combustibles et transférer dans des contenants.

Autres renseignements : Voir la section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE**Manutention :**

Ne pas avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Voir la section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Stockage :

Stocker à l'écart des substances incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les substances incompatibles. Tenir hors de portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Lignes directrices d'exposition pour les composants**

Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés, sels de calcium [n° CAS 84989-14-0]

ACGIH : Aucune VLE établie.

OSHA : Aucune PEL établie.

Alcool isobutylique [n° CAS 78-83-1]

ACGIH : 50 ppm (TWA); (1973)

OSHA : 100 ppm (TWA), 300 mg/m³ (TWA);
50 ppm (TWA) [obsolète];

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

VLE : Valeur limite d'exposition

TWA : Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps)

Contrôles d'ingénierie : Assurer une ventilation adéquate afin de maintenir le niveau d'exposition (niveau de poussières aéroportées, fumées, vapeurs, gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection. Porter un équipement de protection des yeux répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3:20) et à la réglementation de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relative à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains : Porter des gants de protection. Consulter les spécifications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection.

Protection des voies respiratoires : Si les mesures d'ingénierie et la ventilation ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations sous les limites d'exposition admissibles, porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-18, ou un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à épuration d'air.

Mesures d'hygiène générales : Manipuler conformément aux pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité établies. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et/ou les fabricants d'EPI pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide jaune clair à brun.
Couleur :	Jaune clair à brun.
Odeur :	Odeur de plastique ou légère odeur d'agrumes.
Seuil olfactif :	Non disponible.
État physique :	Liquide.
pH :	5,7
Point de fusion/point de congélation :	0 °C (32 °F)
Point initial d'ébullition :	Non disponible.
Intervalle d'ébullition :	Non disponible.
Point d'éclair :	>93 °C (200 °F)
Taux d'évaporation :	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
Limite inférieure d'inflammabilité :	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité :	Non disponible.
Tension de vapeur :	Non disponible.
Densité de vapeur :	Non disponible.
Densité relative :	0,884 à 0,900 (eau = 1) à 15 °C (59 °F)
Solubilités :	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.
Température d'auto-inflammation :	Non disponible.
Température de décomposition :	Non disponible.
Viscosité :	Non disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Non disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Non disponible.
Masse volumique :	7,37 à 7,51 lb/gal
Coefficient de répartition eau/huile :	Non disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions de stockage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Exposition à la chaleur.
Substances incompatibles :	Bases fortes. Oxydants forts. Réducteurs forts.
Produits de décomposition dangereux :	Non disponible.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit****Orale :** >5 000 mg/kg**Cutanée :** >5 050 mg/kg**Inhalation :** >2,09 mg/L. Le produit n'a tué aucun animal pendant l'étude et il ne devrait pas être toxique par inhalation.**Toxicité des composants**

Composants	N° CAS	DL₅₀ orale	DL₅₀ cutanée	CL₅₀
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés, sels de calcium	84989-14-0	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Alcool isobutylique	78-83-1	2 460 mg/kg (rat)	3 400 mg/kg (lapin)	8 000 ppm (rat); 4 h

Voies d'exposition probables : Contact oculaire. Contact cutané. Inhalation. Ingestion. Absorption cutanée.**Organes cibles :** Peau. Yeux. Système gastrointestinal. Système respiratoire. Poumons. Foie. Système nerveux central.**Symptômes (y compris les effets immédiats et retardés)****Inhalation :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, des écoulements nasaux, des maux de tête, un enrrouement, et des douleurs au nez et à la gorge.**Yeux :** Peut provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent comprendre de la rougeur, de l'enflure, de la douleur, un larmoiement, et une vision trouble ou floue. Des essais sur les animaux ont démontré que le produit n'est pas un irritant.**Peau :** Peut provoquer une irritation cutanée. Les signes/symptômes peuvent comprendre de la rougeur localisée, de l'enflure et des démangeaisons. Des essais sur les animaux ont démontré que le produit n'est pas un irritant.**Ingestion :** Peut provoquer une irritation gastrointestinale. Les signes/symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des maux d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.**Sensibilisation cutanée :** Non disponible.**Sensibilisation respiratoire :** Non disponible.**Conditions médicales aggravées par l'exposition :** Non disponible.**EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (exposition à court terme et à long terme)****Organes cibles :** Peau. Yeux. Système gastrointestinal. Système respiratoire. Poumons. Foie. Système nerveux central.**Effets chroniques :** Le contact répété ou prolongé peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Cancérogénicité :	Ce produit ne contient aucune substance carcinogène ou potentiellement carcinogène au-delà des seuils de déclaration selon les listes de l'ACGIH, du CIRC, de l'OSHA, ou du NTP.
Mutagénicité :	Non disponible.
Effets sur la reproduction :	Non disponible.
Effets sur le développement	
Tératogénicité :	Non disponible.
Embryotoxicité :	Non disponible.
Substances synergiques du point de vue toxicologique :	Non disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Truite arc-en-ciel : CE ₅₀ = 321,43 mg/L, 96 h; CSEO = 125 mg/L. <i>Daphnia magna</i> : CE ₅₀ >100 mg/L, 24 h; CE ₅₀ = 62,5 mg/L, 48 h; CSEO = 50 mg/L, 24 h; CSEO = 25 mg/L, 48 h.
Persistence/dégradabilité :	Non disponible.
Bioaccumulation/accumulation :	Non disponible.
Mobilité dans l'environnement :	Non disponible.
Autres effets nocifs :	Non disponible.

Section 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination :	L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, régionales et nationales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.
---	---

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Département des Transports des États-Unis (DOT)	
Désignation officielle de transport :	Non réglementé.
Catégorie :	Sans objet.
Numéro ONU :	Sans objet.
Groupe d'emballage :	Sans objet.
Plaque(s) :	Sans objet.
Transport de marchandises dangereuses au Canada (TMD)	
Désignation officielle de transport :	Non réglementé.
Catégorie :	Sans objet.
Numéro ONU :	Sans objet.
Groupe d'emballage :	Sans objet.
Plaque(s) :	Sans objet.

Section 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**Inventaires chimiques****É.-U. (TSCA)**

Les composants de ce produit respectent les exigences de déclaration de substances chimiques de la TSCA.

Réglementation fédérale**États-Unis**

Cette FDS a été préparée afin de répondre à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (*Hazard Communication Standard*).

SARA Title III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Alcool isobutylique	Non inscrit.	Non inscrit.	5 000	Non inscrit.	U140	Non inscrit.

Réglementation selon l'État**Massachusetts**

Right-to-Know Law du Commonwealth du Massachusetts (Annexe A à 105 Code of Massachusetts Regulations Section 670.000)

Composant	N° CAS	Liste RTK
Alcool isobutylique	78-83-1	Inscrit.

New Jersey

Worker and Community Right-to-Know Act du New Jersey (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

Composant	N° CAS	Liste RTK
Alcool isobutylique	78-83-1	SHHS

Remarque : SHHS = Substance particulièrement dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

Worker and Community Right-to-Know Law de la Pennsylvanie (34 Pa. Code Chap. 301-323)

Composant	N° CAS	Liste RTK
Alcool isobutylique	78-83-1	E

Remarque : E = Danger pour l'environnement

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la FDS : 29 mars 2022

Version : 1.0

FDS du SGH préparée par : Aegis Regulatory Inc.
Téléphone : 1 519 488-0351
www.aegisreg.com